

UPOV

TG/CORIA(proj.4)

ORIGINAL : anglais

DATE : 2012-08-27

UNION INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION DES OBTENTIONS VÉGÉTALES

Genève

PROJET

CORIANDRE

UPOV Code : CORIA_SAT

Coriandrum sativum L.

PRINCIPES DIRECTEURS

POUR LA CONDUITE DE L'EXAMEN

DE LA DISTINCTION, DE L'HOMOGENÉITÉ ET DE LA STABILITÉ

établis par des experts du Brésil

pour examen par le

*Comité de rédaction élargi à sa réunion
qui se tiendra à Genève les 9 et 10 janvier 2013*

Autres noms communs :*

<i>Botanical name</i>	<i>English</i>	<i>French</i>	<i>German</i>	<i>Spanish</i>
<i>Coriandrum sativum</i> L.	Coriander, Cilantro, Collender, Chinese parsley	Coriandre, Persil arabe	Koriander	Coriandro, Cilantro, Cilandrio, Culantro

Ces principes directeurs ("principes directeurs d'examen") visent à approfondir les principes énoncés dans l'introduction générale (document TG/1/3) et dans les documents TGP qui s'y rapportent afin de donner des indications concrètes détaillées pour l'harmonisation de l'examen de la distinction, de l'homogénéité et de la stabilité (DHS) et, en particulier, à identifier des caractères convenant à l'examen DHS et à la production de descriptions variétales harmonisées.

DOCUMENTS CONNEXES

Ces principes directeurs d'examen doivent être interprétés en relation avec l'introduction générale et les documents TGP qui s'y rapportent.

* Ces noms, corrects à la date d'adoption des présents principes directeurs d'examen, peuvent avoir été révisés ou actualisés. [Il est conseillé au lecteur de se reporter au code taxonomique de l'UPOV, sur le site Web de l'UPOV (www.upov.int), pour l'information la plus récente.]

<u>SOMMAIRE</u>	<u>PAGE</u>
1. OBJET DE CES PRINCIPES DIRECTEURS D'EXAMEN.....	3
2. MATERIEL REQUIS.....	3
3. METHODE D'EXAMEN	3
3.1 NOMBRE DE CYCLES DE VEGETATION	3
3.2 LIEU DES ESSAIS	3
3.3 CONDITIONS RELATIVES A LA CONDUITE DE L'EXAMEN	3
3.4 PROTOCOLE D'ESSAI	3
3.5 ESSAIS SUPPLEMENTAIRES	3
4. EXAMEN DE LA DISTINCTION, DE L'HOMOGENEITE ET DE LA STABILITE.....	4
4.1 DISTINCTION.....	4
4.2 HOMOGENEITE.....	5
4.3 STABILITE.....	5
5. GROUPEMENT DES VARIETES ET ORGANISATION DES ESSAIS EN CULTURE.....	5
6. INTRODUCTION DU TABLEAU DES CARACTERES	6
6.1 CATEGORIES DE CARACTERES.....	6
6.2 NIVEAUX D'EXPRESSION ET NOTES CORRESPONDANTES	6
6.3 TYPES D'EXPRESSION.....	6
6.4 VARIETES INDIQUEES A TITRE D'EXEMPLES.....	7
6.5 LEGENDE	7
7. TABLE OF CHARACTERISTICS/TABLEAU DES CARACTERES/MERKMALSTABELLE/TABLA DE CARACTERES	8
8. EXPLICATIONS DU TABLEAU DES CARACTERES	10
8.1 EXPLICATIONS PORTANT SUR PLUSIEURS CARACTERES	10
8.2 EXPLICATIONS PORTANT SUR CERTAINS CARACTERES	10
9. BIBLIOGRAPHIE.....	13
10. QUESTIONNAIRE TECHNIQUE.....	14

1. Objet de ces principes directeurs d'examen

Ces principes directeurs d'examen s'appliquent à toutes les variétés de *Coriandrum sativum* L.

2. Matériel requis

2.1 Les autorités compétentes décident de la quantité de matériel végétal nécessaire pour l'examen de la variété, de sa qualité ainsi que des dates et lieux d'envoi. Il appartient au demandeur qui soumet du matériel provenant d'un pays autre que celui où l'examen doit avoir lieu de s'assurer que toutes les formalités douanières ont été accomplies et que toutes les conditions phytosanitaires sont respectées.

2.2 Le matériel doit être fourni sous forme de semences.

2.3 La quantité minimale de matériel végétal à fournir par le demandeur est de :

50 g ou 5 000 graines.

Les semences doivent satisfaire aux conditions minimales exigées pour la faculté germinative, la pureté spécifique, l'état sanitaire et la teneur en eau, indiquées par l'autorité compétente. Dans le cas où les semences doivent être maintenues en collection, la faculté germinative doit être aussi élevée que possible et indiquée par le demandeur.

2.4 Le matériel végétal doit être manifestement sain, vigoureux et indemne de tout parasite ou toute maladie importants.

2.5 Le matériel végétal ne doit pas avoir subi de traitement susceptible d'influer sur l'expression des caractères de la variété, sauf autorisation ou demande expresse des autorités compétentes. S'il a été traité, le traitement appliqué doit être indiqué en détail.

3. Méthode d'examen

3.1 *Nombre de cycles de végétation*

En règle générale, la durée minimale des essais doit être de deux cycles de végétation indépendants.

3.2 *Lieu des essais*

En règle générale, les essais doivent être conduits en un seul lieu. Pour les essais conduits dans plusieurs lieux, des indications figurent dans le document TGP/9, intitulé "Examen de la distinction".

3.3 *Conditions relatives à la conduite de l'examen*

Les essais doivent être conduits dans des conditions assurant une croissance satisfaisante pour l'expression des caractères pertinents de la variété et pour la conduite de l'examen.

3.4 *Protocole d'essai*

3.4.1 Chaque essai doit être conçu de manière à porter au total sur 60 plantes, qui doivent être réparties en deux ou plusieurs répétitions.

3.4.2 Les essais doivent être conçus de telle sorte que l'on puisse prélever des plantes ou parties de plantes pour effectuer des mesures ou des dénombrements sans nuire aux observations ultérieures qui doivent se poursuivre jusqu'à la fin de la période de végétation.

3.5 *Essais supplémentaires*

Des essais supplémentaires peuvent être établis pour l'observation de caractères pertinents.

4. Examen de la distinction, de l'homogénéité et de la stabilité

4.1 *Distinction*

4.1.1 Recommandations générales

Il est particulièrement important pour les utilisateurs de ces principes directeurs d'examen de consulter l'introduction générale avant toute décision quant à la distinction. Cependant, il conviendra de prêter une attention particulière aux points ci-après.

4.1.2 Différences reproductibles

Les différences observées entre les variétés peuvent être suffisamment nettes pour qu'un deuxième cycle de végétation ne soit pas nécessaire. En outre, dans certains cas, l'influence du milieu n'appelle pas plus d'un cycle de végétation pour s'assurer que les différences observées entre les variétés sont suffisamment reproductibles. L'un des moyens de s'assurer qu'une différence observée dans un caractère lors d'un essai en culture est suffisamment reproductible consiste à examiner le caractère au moyen de deux observations indépendantes au moins.

4.1.3 Différences nettes

La netteté de la différence entre deux variétés dépend de nombreux facteurs, et notamment du type d'expression du caractère examiné, selon qu'il s'agit d'un caractère qualitatif, un caractère quantitatif ou encore pseudo-qualitatif. Il est donc important que les utilisateurs de ces principes directeurs d'examen soient familiarisés avec les recommandations contenues dans l'introduction générale avant toute décision quant à la distinction.

4.1.4 Nombre de plantes ou parties de plantes à examiner

Sauf indication contraire, aux fins de la distinction, toutes les observations portant sur des plantes isolées doivent être effectuées sur 20 plantes ou des parties prélevées sur chacune de ces 20 plantes et toutes les autres observations doivent être effectuées sur la totalité des plantes de l'essai, sans tenir compte d'éventuelles plantes hors-type.

4.1.5 Méthode d'observation

La méthode recommandée pour l'observation du caractère aux fins de la distinction est indiquée par le code suivant dans la deuxième colonne du tableau des caractères (voir le document TGP/9 "Examen de la distinction", section 4 "Observation des caractères") :

MG : mensuration unique d'un ensemble de plantes ou de parties de plantes

MS : mensuration d'un certain nombre de plantes isolées ou de parties de plantes

VG : évaluation visuelle fondée sur une seule observation faite sur un ensemble de plantes ou de parties de plantes

VS : évaluation visuelle fondée sur l'observation d'un certain nombre de plantes isolées ou de parties de plantes

Type d'observation : visuelle (V) ou mesure (M)

L'observation "visuelle" (V) est une observation fondée sur le jugement de l'expert. Aux fins du présent document, on entend par observation "visuelle" les observations sensorielles des experts et cela inclut donc aussi l'odorat, le goût et le toucher. Entrent également dans cette catégorie les observations pour lesquelles l'expert utilise des références (diagrammes, variétés indiquées à titre d'exemples, comparaison deux à deux) ou des chartes (chartes de couleur). La mesure (M) est une observation objective en fonction d'une échelle graphique linéaire, effectuée à l'aide d'une règle, d'une balance, d'un colorimètre, de dates, d'un dénombrement, etc.

Type de notation : pour un ensemble de plantes (G) ou des plantes isolées (S)

Aux fins de l'examen de la distinction, les observations peuvent donner lieu à une notation globale pour un ensemble de plantes ou parties de plantes (G), ou à des notations pour un certain nombre de plantes ou parties de plantes isolées (S). Dans la plupart des cas, la lettre "G" correspond à une notation globale par variété et il n'est pas possible, ni nécessaire, de recourir à des méthodes statistiques pour évaluer la distinction.

Lorsque plusieurs méthodes d'observation du caractère sont indiquées dans le tableau des caractères (p. ex. VG/MG), des indications sur le choix d'une méthode adaptée figurent à la section 4.2 du document TGP/9.

4.2 Homogénéité

4.2.1 Il est particulièrement important pour les utilisateurs de ces principes directeurs d'examen de consulter l'introduction générale avant toute décision quant à l'homogénéité. Cependant, il conviendra de prêter une attention particulière aux points ci-après.

4.2.2 L'homogénéité des variétés allogames doit être déterminée conformément aux recommandations pour les variétés allogames figurant dans l'introduction générale.

4.3 Stabilité

4.3.1 Dans la pratique, il n'est pas d'usage d'effectuer des essais de stabilité dont les résultats apportent la même certitude que l'examen de la distinction ou de l'homogénéité. L'expérience montre cependant que, dans le cas de nombreux types de variétés, lorsqu'une variété s'est révélée homogène, elle peut aussi être considérée comme stable.

4.3.2 Lorsqu'il y a lieu, ou en cas de doute, la stabilité peut être évaluée plus précisément en examinant un nouveau lot de semences, afin de vérifier qu'il présente les mêmes caractères que le matériel fourni initialement.

5. Groupement des variétés et organisation des essais en culture

5.1 Pour sélectionner les variétés notoirement connues à cultiver lors des essais avec la variété candidate et déterminer comment diviser en groupes ces variétés pour faciliter la détermination de la distinction, il est utile d'utiliser des caractères de groupement.

5.2 Les caractères de groupement sont ceux dont les niveaux d'expression observés, même dans différents sites, peuvent être utilisés, soit individuellement soit avec d'autres caractères de même nature, a) pour sélectionner des variétés notoirement connues susceptibles d'être exclues de l'essai en culture pratiqué pour l'examen de la distinction et b) pour organiser l'essai en culture de telle sorte que les variétés voisines soient regroupées.

5.3 Il a été convenu de l'utilité des caractères ci-après pour le groupement des variétés :

- a) Plantule : pigmentation anthocyanique de l'hypocotyle (caractère 1)
- b) Plante : nombre de feuilles basales (caractère 4)
- c) Feuille basale : structure des anticipés (caractère 8)
- d) Époque du début de la floraison (caractère 13)

5.4 Des conseils relatifs à l'utilisation des caractères de groupement dans la procédure d'examen de la distinction figurent dans l'introduction générale et le document TGP/9 "Examen de la distinction".

6. Introduction du tableau des caractères

6.1 Catégories de caractères

6.1.1 Caractères standard figurant dans les principes directeurs d'examen

Les caractères standard figurant dans les principes directeurs d'examen sont ceux qui sont admis par l'UPOV en vue de l'examen DHS et parmi lesquels les membres de l'Union peuvent choisir ceux qui sont adaptés à leurs besoins particuliers.

6.1.2 Caractères avec astérisque

Les caractères avec astérisque (signalés par un *) sont des caractères figurant dans les principes directeurs d'examen qui sont importants pour l'harmonisation internationale des descriptions variétales : ils doivent toujours être pris en considération dans l'examen DHS et être inclus dans la description variétale par tous les membres de l'Union, sauf lorsque cela est impossible compte tenu du niveau d'expression d'un caractère précédent ou des conditions de milieu régionales.

6.2 Niveaux d'expression et notes correspondantes

6.2.1 Des niveaux d'expression sont indiqués pour chaque caractère afin de définir le caractère et d'harmoniser les descriptions. Pour faciliter la consignation des données ainsi que l'établissement et l'échange des descriptions, à chaque niveau d'expression est attribuée une note exprimée par un chiffre.

6.2.2 Dans le cas de caractères qualitatifs et pseudo-qualitatifs (voir le chapitre 6.3), tous les niveaux d'expression pertinents sont présentés dans le caractère. Toutefois, dans le cas de caractères quantitatifs ayant cinq niveaux ou davantage, une échelle abrégée peut être utilisée afin de réduire la taille du tableau des caractères. Par exemple, dans le cas d'un caractère quantitatif comprenant neuf niveaux d'expression, la présentation des niveaux d'expression dans les principes directeurs d'examen peut être abrégée de la manière suivante :

Niveau	Note
petit	3
moyen	5
grand	7

Toutefois, il convient de noter que les neuf niveaux d'expression ci-après existent pour décrire les variétés et qu'ils doivent être utilisés selon que de besoin :

Niveau	Note
très petit	1
très petit à petit	2
petit	3
petit à moyen	4
moyen	5
moyen à grand	6
grand	7
grand à très grand	8
très grand	9

6.2.3 Des précisions concernant la présentation des niveaux d'expression et des notes figurent dans le document TGP/7 "Élaboration des principes directeurs d'examen".

6.3 Types d'expression

Une explication des types d'expression des caractères (caractères qualitatifs, quantitatifs et pseudo-qualitatifs) est donnée dans l'introduction générale.

6.4 Variétés indiquées à titre d'exemples

Au besoin, des variétés sont indiquées à titre d'exemples afin de mieux définir les niveaux d'expression d'un caractère.

6.5 Légende

(*) Caractère avec astérisque – voir le chapitre 6.1.2

QL Caractère qualitatif – voir le chapitre 6.3

QN Caractère quantitatif – voir le chapitre 6.3

PQ Caractère pseudo-qualitatif – voir le chapitre 6.3

MG, MS, VG, VS – voir le chapitre 4.1.5

(a)-(c) Voir les explications du tableau des caractères au chapitre 8.1.

(+) Voir les explications du tableau des caractères au chapitre 8.2.

7. Table of Characteristics/Tableau des caractères/Merkmalstabelle/Tabla de caracteres

		English	français	deutsch	español	Example Varieties/ Exemples/ Beispielssorten/ Variedades ejemplo	Note/ Nota
1. (*)	VG	Seedling: anthocyanin coloration of hypocotyl	Plantule : pigmentation anthocyanique de l'hypocotyle	Keimpflanze: Anthocyanfärbung des Hypokotyls	Plántula: pigmentación antociánica del hipocótilo		
QN	(a)	absent or weak	absente ou faible	fehlend oder sehr gering	ausente o débil	Americano	1
		medium	moyenne	mittel	media	Palmeira	2
		strong	forte	stark	fuerte	HTV-9299, Tabocas	3
2. (+)	VG	Cotyledon: shape	Cotylédon : forme	Keimblatt: Form	Cotiledón: forma		
QN	(a)	narrow elliptic	elliptique étroit	schmal elliptisch	elíptica estrecha	Asteca, Santo	1
		medium elliptic	elliptique moyen	mittel elliptisch	elíptica media	Palmeira, Tapacurá	2
		broad elliptic	elliptique large	breit elliptisch	elíptica ancha	Verdão	3
3. (+)	VG/ MG	Plant: height	Plante : hauteur	Pflanze: Höhe	Planta: altura		
QN	(b)	short	basse	niedrig	baja	Tabocas	1
		medium	moyenne	mittel	media	Português, Tapacurá, Thüringer	2
		tall	haute	hoch	alta	Asteca	3
4. (*) (+)	VS	Plant: number of basal leaves	Plante : nombre de feuilles basales	Pflanze: Anzahl der basalen Blätter	Planta: número de hojas basales		
QN	(b)	few	petit	gering	bajo	Palmeira	3
		medium	moyen	mittel	medio	Asteca	5
		many	grand	groß	alto	Santo	7
5.	VG	Plant: density of foliage	Plante : densité du feuillage	Pflanze: Dichte des Laubes	Planta: densidad del follaje		
QN	(b)	sparse	lâche	locker	escaso	Tapacurá	1
		medium	moyenne	mittel	medio	Americano, Asteca, Supéria, Verdão	3
		dense	dense	dicht	denso	HTV-9299, Santo	5
6.	VG	Foliage: intensity of green color	Feuillage : intensité de la couleur verte	Laub: Intensität der Grünfärbung	Follaje: intensidad del color verde		
QN	(b)	light	faible	hell	claro		1
		medium	moyenne	mittel	medio	Palmeira, Santo	3
		dark	forte	dunkel	oscuro	Tapacurá	5
7. (+)	MS	Basal leaf : length	Feuille basale : longueur	Basales Blatt: Länge	Hoja basal: longitud		
QN	(b)	short	courte	kurz	corta	Tabocas	1
		medium	moyenne	mittel	media	Palmeira	2
		long	longue	lang	larga	Santo	3

		English	français	deutsch	español	Example Varieties/ Exemples/ Beispielssorten/ Variedades ejemplo	Note/ Nota
8. (*) (+)	VG	Basal leaf: structure of feathering	Feuille basale : structure des anticipés	Basales Blatt: Struktur des Fiederblatts	Hoja basal: estructura del laciniado		
QN	(b)	fine	fine	fein	fino	Delfino	1
		medium	moyenne	mittel	medio	HTV9299, Tabocas, Tapacurá, Verdão	2
		coarse	grossière	grob	grueso	Santo, Supéria	3
9. (+)	VG	Leaf: size of terminal leaflet	Feuille : taille de la foliole terminale	Blatt: Größe der Endblattfieder	Hoja: tamaño del folíolo terminal		
QN	(b)	small	petite	klein	pequeño	Português	1
		medium	moyenne	mittel	medio	Asteca	2
		large	grande	groß	grande	HTV-9299	3
10. (*)	VG	Fruit: size	Fruit : taille	Frucht: Größe	Fruto: tamaño		
QN	(d)	small	petite	klein	pequeño	Americano	1
		medium	moyenne	mittel	medio	HTV-9299, Tapacurá	2
		large	grande	groß	grande	Palmeira, Verdão	3
11.	VG	Fruit: intensity of brown color	Fruit : intensité de la couleur brune	Frucht: Intensität der Braunfärbung	Fruto: intensidad del color marrón		
QN	(d)	light	claire	hell	claro	Asteca, Superia	3
		medium	moyenne	mittel	medio	Palmeira, Tabocas, Verdão	5
		dark	foncée	dunkel	oscuro	Português	7
12. (*) (+)	VG	Fruit: shape	Fruit : forme	Frucht: Form	Fruto: forma		
QN	(d)	medium elliptic	elliptique moyenne	mittel elliptisch	elíptica media	Tabocas, Verdão	1
		broad elliptic	elliptique large	breit elliptisch	elíptica ancha	Americano, Asteca, HTV-9299, Palmeira, Santo, Superia, Tapacurá	2
		circular	circulaire	kreisförmig	circular	Português	3
13. (*) (+)	MG	Time of beginning of flowering	Époque de début de floraison	Zeitpunkt des Blühbeginns	Época de inicio de la floración		
QN		early	précoce	früh	temprana		3
		medium	moyenne	mittel	media	Tabocas, Tapacurá	5
		late	tardive	spät	tardía	Americano, Santo, Supera	7

8. Explications du tableau des caractères

8.1 *Explications portant sur plusieurs caractères*

Les caractères auxquels l'un des codes suivants a été attribué dans la deuxième colonne du tableau des caractères doivent être examinés de la manière indiquée ci-après :

- (a) Toutes les observations sur les caractères de la plantule doivent être effectuées sur la plante ayant les trois premières feuilles.
- (b) Sauf indication contraire, toutes les observations sur la plante, la tige, le feuillage, la feuille et la foliole doivent être effectuées au début de la floraison. L'observation sur les feuilles et les folioles doit être effectuée sur la cinquième feuille.
- (c) Toutes les observations sur les fruits doivent être effectuées au stade des semences séchées, prélevées dans les ombelles du premier et second ordre.

8.2 *Explications portant sur certains caractères*

Ad. 2 : Cotylédon : forme



1
elliptique étroit



2
elliptique moyen



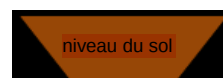
3
elliptique large

Ad. 3 : Plante : hauteur

La hauteur de la plante doit être déterminée à partir du nœud du cotylédon jusqu'au sommet de la feuille la plus haute.



Plante : hauteur

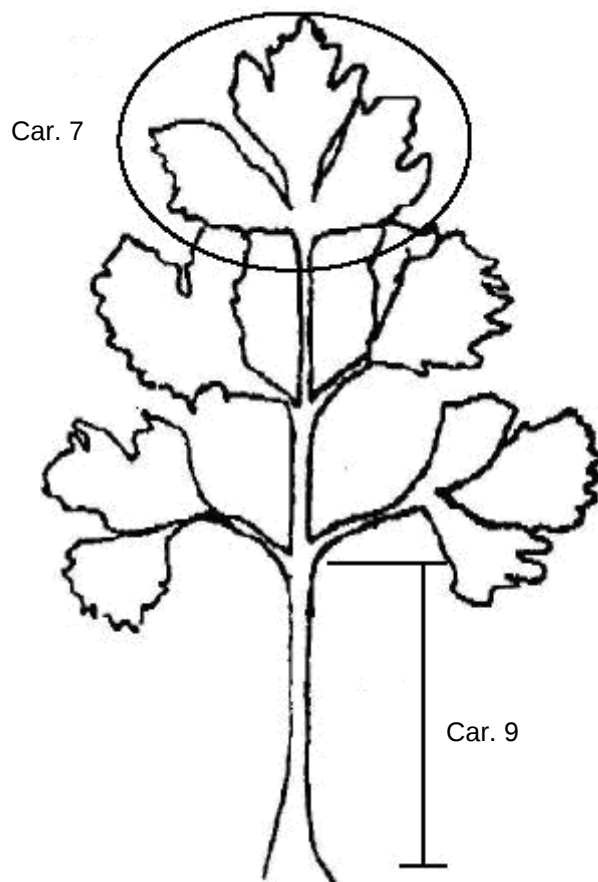


Ad. 4 : Plante : nombre de feuilles basales

Les feuilles basales sont les feuilles autour de la tige qui forment une rosette, non compris les feuilles du cotylédon. Les observations sur la feuille basale doivent être effectuées sur la feuille basale la plus longue.

Ad. 7 : Feuille basale : longueur

Ad. 9 : Feuille : taille de la foliole terminale



Ad. 8 : Feuille basale : structure des anticipés



1
fine

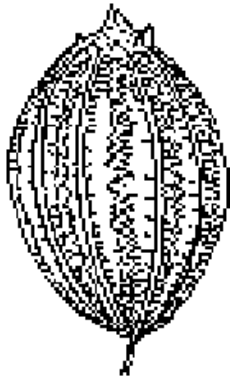


2
moyenne



3
grossière

Ad. 12 : Fruit : forme



1
elliptique moyenne



2
elliptique large



3
circulaire

Ad. 13 : Époque de début de floraison

Elle est considérée comme l'époque à laquelle 50% des plantes ont une fleur au moins.

9. Bibliographie

Diederichsen, A., 1996: *Coriander (Coriandrum sativum L.). Promoting the conservation and use of underutilized and neglected crops*. 3. Rome: Institute of Plant Genetics and Crop Plant Research, Gatersleben/International Plant Genetic Resources Institute, 82 pp., IT.

Melo, P.C.T de ; Shirahige, F . H.; Negrini, A.C.A.; Wanderley Júnior, L. J. da G. Caracterização morfológica de estruturas vegetais de coentro (*Coriandrum sativum* L.).

Melo, P.C.T de ; Shirahige, F . H.; Negrini, A.C.A.; Wanderley Júnior, L. J. da G. Caracterização morfológica de estruturas reprodutivas e caracteres fenológicos de coentro (*Coriandrum sativum* L.).

10. Questionnaire technique

QUESTIONNAIRE TECHNIQUE	Page {x} de {y}	Numéro de référence :
-------------------------	-----------------	-----------------------

	Date de la demande : (réservé aux administrations)
--	---

QUESTIONNAIRE TECHNIQUE à remplir avec une demande de certificat d'obtention végétale	
--	--

1. Objet du questionnaire technique	
1.1 Nom botanique	Coriandrum sativum L.
1.2 Noms communs	Coriandre

2. Demandeur	
Nom	
Adresse	
Numéro de téléphone	
Numéro de télécopieur	
Adresse électronique	
Obtenteur (s'il est différent du demandeur)	

3. Dénomination proposée et référence de l'obtenteur	
Dénomination proposée (le cas échéant)	
Référence de l'obtenteur	

QUESTIONNAIRE TECHNIQUE	Page {x} de {y}	Numéro de référence :
-------------------------	-----------------	-----------------------

#4. Renseignements sur le schéma de sélection et le mode de multiplication de la variété

4.1 Schéma de sélection

Variété résultant d'une :

4.1.1 Hybridation

- a) hybridation contrôlée []
(indiquer les variétés parentales)

(.....) x (.....)
parent femelle parent mâle

- b) hybridation à généalogie partiellement inconnue []
(indiquer la ou les variété(s) parentale(s) connue(s))

(.....) x (.....)
parent femelle parent mâle

- c) hybridation à généalogie totalement inconnue []

4.1.2 Mutation []
(indiquer la variété parentale)

4.1.3 Découverte et développement []
(indiquer le lieu et la date de la découverte,
ainsi que la méthode de développement)

4.1.4 Autre []
(préciser)

QUESTIONNAIRE TECHNIQUE	Page {x} de {y}	Numéro de référence :
-------------------------	-----------------	-----------------------

4.2 Méthode de multiplication de la variété

4.2.1 Variétés reproduites par voie sexuée

- a) Pollinisation croisée
- i) population []
- ii) variété synthétique []
- b) Autre []
 (veuillez préciser)

--

4.2.2 Autre []
(veuillez préciser)

--

QUESTIONNAIRE TECHNIQUE		Page {x} de {y}	Numéro de référence :
-------------------------	--	-----------------	-----------------------

5. Caractères de la variété à indiquer (le chiffre entre parenthèses renvoie aux caractères correspondants dans les principes directeurs d'examen; prière d'indiquer la note appropriée).			
Caractères	Exemples	Note	
5.1 (1) Plantule : pigmentation anthocyanique de l'hypocotyle			
absente ou faible	Americano	1[]	
moyenne	Palmeira	2[]	
forte	HTV-9299, Tabocas	3[]	
5.2 (4) Plante : nombre de feuilles basales			
très petit		1[]	
très petit à petit		2[]	
petit	Palmeira	3[]	
petit à moyen		4[]	
moyen	Asteca	5[]	
moyen à grand		6[]	
grand	Santo	7[]	
grand à très grand		8[]	
très grand		9[]	
5.3 (8) Feuille basale : structure des anticipés			
fine	Delfino	1[]	
moyenne	HTV9299, Tabocas, Tapacurá, Verdão	2[]	
grossière	Santo, Supéria	3[]	
5.4 (13) Époque de début de floraison			
très précoce		1[]	
très précoce à précoce		2[]	
précoce		3[]	
précoce à moyenne		4[]	
moyenne	Tabocas, Tapacurá	5[]	
moyenne		6[]	
tardive	Americano, Santo, Supera	7[]	
tardive à très tardive		8[]	
très tardive		9[]	

QUESTIONNAIRE TECHNIQUE	Page {x} de {y}	Numéro de référence :	
-------------------------	-----------------	-----------------------	--

6. Variétés voisines et différences par rapport à ces variétés

Veillez indiquer dans le tableau ci-dessous et dans le cadre réservé aux observations en quoi votre variété candidate diffère de la ou des variété(s) voisine(s) qui, à votre connaissance, s'en rapproche(nt) le plus. Ces renseignements peuvent favoriser la détermination de la distinction par le service d'examen.

Dénomination(s) de la ou des variété(s) voisine(s) de votre variété candidate	Caractère(s) par lequel ou lesquels votre variété candidate diffère des variétés voisines	Décrivez l'expression du ou des caractère(s) chez la ou les variété(s) voisine(s)	Décrivez l'expression du ou des caractère(s) chez votre variété candidate
<i>Exemple</i>	<i>Feuille basale : longueur</i>	<i>courte</i>	<i>moyenne</i>
Observations :			

QUESTIONNAIRE TECHNIQUE	Page {x} de {y}	Numéro de référence :
-------------------------	-----------------	-----------------------

#7. Renseignements complémentaires pouvant faciliter l'examen de la variété

7.1 En plus des renseignements fournis dans les sections 5 et 6, existe-t-il des caractères supplémentaires pouvant faciliter l'évaluation de la distinction de la variété?

Oui [] Non []

(Dans l'affirmative, veuillez préciser)

7.2 Des conditions particulières sont-elles requises pour la culture de la variété ou pour la conduite de l'examen?

Oui [] Non []

(Dans l'affirmative, veuillez préciser)

7.3 Autres renseignements

8. Autorisation de dissémination

a) La législation en matière de protection de l'environnement ou de la santé de l'homme et de l'animal soumet-elle la variété à une autorisation préalable de dissémination?

Oui [] Non []

b) Dans l'affirmative, une telle autorisation a-t-elle été obtenue?

Oui [] Non []

Si oui, veuillez joindre une copie de l'autorisation.

Les autorités peuvent prévoir que certains de ces renseignements seront indiqués dans une section confidentielle du questionnaire technique.

QUESTIONNAIRE TECHNIQUE	Page {x} de {y}	Numéro de référence :
-------------------------	-----------------	-----------------------

9. Renseignements sur le matériel végétal à examiner ou à remettre aux fins de l'examen.

9.1 L'expression d'un ou plusieurs caractère(s) d'une variété peut être influencée par divers facteurs, tels que parasites et maladies, traitement chimique (par exemple, retardateur de croissance ou pesticides), culture de tissus, porte-greffes différents, scions prélevés à différents stades de croissance d'un arbre, etc.

9.2 Le matériel végétal ne doit pas avoir subi de traitement susceptible d'influer sur l'expression des caractères de la variété, sauf autorisation ou demande expresse des autorités compétentes. Si le matériel végétal a été traité, le traitement doit être indiqué en détail. En conséquence, veuillez indiquer ci-dessous si, à votre connaissance, le matériel végétal a été soumis aux facteurs suivants :

a) Micro-organismes (p.ex. virus, bactéries, phytoplasmes)	Oui [☐]	Non [☐]
b) Traitement chimique (p. ex. retardateur de croissance, pesticides)	Oui [☐]	Non [☐]
c) Culture de tissus	Oui [☐]	Non [☐]
d) Autres facteurs	Oui [☐]	Non [☐]

Si vous avez répondu "oui" à l'une de ces questions, veuillez préciser.

.....

10. Je déclare que, à ma connaissance, les renseignements fournis dans le présent questionnaire sont exacts :

Nom du demandeur		
Signature		
	Date	

[Fin du document]